

224C2762
FR0004152882-FS0953

19 décembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CLASQUIN
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2024, la société par actions simplifiée Shipping Agencies Services sàrl¹ a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 décembre 2024, les seuils de 50% et 90% du capital et des droits de vote de la société CLASQUIN, et détenir 2 272 569² actions CLASQUIN représentant autant de droits de vote, soit 97,57% du capital et au moins 97,14% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de 1 106 441 actions CLASQUIN dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société Shipping Agencies Services sàrl sur les actions CLASQUIN⁴.

¹ Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sise 11B, boulevard Joseph II à Luxembourg (L-1840), Luxembourg, intégralement détenue par la société MSC Mediterranean Shipping Company SA, société anonyme de droit suisse.

² En ce compris les 1 542 actions détenues en propre par la société et les 11 186 actions gratuites indisponibles faisant l'objet d'accords de liquidité, et assimilées aux actions détenues par l'initiateur en application des dispositions de l'article L. 233-9, I, 2° et 4° du code de commerce.

³ Sur la base d'un capital composé de 2 329 268 actions représentant au plus 2 339 386 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment D&I 224C2186 du 5 novembre 2024 et D&I 224C2701 du 16 décembre 2024.